

Chapitre 81

Autres métaux communs; cermets; ouvrages en ces matières

Briquettes manganèse-aluminium

composées de poudre métallique et d'un agent de surface rendus compacts sous la forme de cylindres gris, de tablettes, de briquettes à forme d'oreiller, ou d'autres formes similaires (communément désignés sous le nom de "briquettes"). Elles se composent de 75 % à 95 % de poudre de manganèse pur, de 5 % à 25 % de poudre d'aluminium pur, de jusqu'à 1 % d'un agent de surface sous la forme d'un hydrocarbure oléagineux, et de jusqu'à 1 % d'un agent fluxant, par exemple des sels d'aluminium inorganiques. Les briquettes sont utilisées dans la fabrication de certains alliages d'aluminium, en particulier ceux dans lesquels le manganèse est un élément essentiel. Lors de la fabrication des alliages, les briquettes sont placées dans un bain d'aluminium fondu afin de précipiter la liaison du manganèse constitutif avec l'aluminium.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1.710108.53.2017.3

8111.0000

Cylindres chrome-aluminium

composés de poudre métallique et d'un agent de surface rendus compacts. Ils se composent de 75 % à 90 % de poudre de chrome pur à 99 %, de 10 % à 25 % de poudre d'aluminium pur, de jusqu'à 1 % d'un agent de surface sous la forme d'un hydrocarbure oléagineux, et de jusqu'à 1 % d'un agent fluxant, par exemple des sels d'aluminium inorganiques, de fluoroaluminate de potassium, de fluorosilicate de potassium ou de fluorotitanate de potassium. Les cylindres sont utilisés dans la fabrication de certains alliages d'aluminium dans lesquels le chrome est un élément d'alliage. Lors de la fabrication des alliages, les cylindres sont placés dans un bain d'aluminium fondu afin de précipiter la liaison du chrome constitutif avec l'aluminium.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.53.2017.6

8112.2900

Crampons

antidérapants, dénommés "Spikes", en cermets (carbure de tungstène avec cobalt), avec gaine en matière plastique, destinés à être fixés dans les bandes de roulement des pneumatiques (*avec gaine en métaux communs: selon la nature du métal prédominant en poids, nos 7326, 7419, etc.*) 574.16.1987.2

8113.0000